



Syndicat Intercommunal du Sud-Ouest pour la Conservation de la Nature

Séance du comité du SICONA Sud-Ouest

Les délégué(e)s des communes, membres auprès du SICONA Sud-Ouest sont prié(e)s de bien vouloir assister à la prochaine réunion du comité, **qui aura lieu à la Maison Communale à Bertrange, salle des cérémonies, le mercredi, 2 juillet 2025 à 19.00 heures.**

ORDRE DU JOUR :

1. Rapport de la séance du Comité du 10 mars 2025 – Approbation.
2. Personnel :
 - 2.1. Convention transactionnelle en vertu des articles 2044 et suivants du Code Civil, entre le SICONA Sud-Ouest et un agent salarié, dans le cadre d'une procédure de licenciement – Approbation.
 - 2.2. Règlement grand-ducal du 20 décembre 2024 transposant l'accord salarial du 9 décembre 2022 dans la fonction publique – Décision par rapport aux éléments à mettre en œuvre auprès du SICONA.
 - 2.3. Loi du 15 mai 2025 portant modification :
 1. de la loi modifiée du 25 mars 2015 fixant le régime des traitements et les conditions et modalités d'avancement des fonctionnaires de l'État ;
 2. de la loi modifiée du 25 mars 2015 déterminant le régime et les indemnités des employés de l'État,en vue de la mise en œuvre des points 1 et 2 de l'accord salarial dans la Fonction publique du 29 janvier 2025 - Décision par rapport aux éléments à mettre en œuvre auprès du SICONA.
3. Devis en ce qui concerne la modification du système d'évacuation des eaux usées au niveau de l'atelier central à Kehlen - Décision.
4. Transaction immobilière – Acquisition de fonds par le SICONA Sud-Ouest de la part de M. Georges BONIFAS, concernant des fonds, d'une grande utilité écologique à Nospelt – Décision quant à l'acte notarié.
5. Projet « Natur Genéissen » - Décision par rapport à la mise en œuvre d'un nouveau cahier des charges à respecter par les communes participantes, portant fixation des exigences relatives à l'achat de denrées alimentaires produites selon des méthodes durables pour les maisons relais.
6. Contrats dans le cadre du projet « Production de semences de plantes indigènes à partir de populations autochtones » avec des exploitants – Décisions par rapport à de nouveaux contrats et la résiliation d'un contrat.
7. Sortie de l'inventaire d'une camionnette par vente de l'épave, suite à un accident, qui s'est déroulé sans responsabilité du SICONA, dans le cadre de l'indemnisation par l'assurance – Décisions.
8. Informations en faveur des membres du comité, afin de leurs fournir des éléments clé, en vue de les mettre en mesure de répondre de manière ciblée à des questions provenant de la population des communes membres – Demande aux membres du comité, quant aux domaines sur lesquels ils souhaitent recevoir des informations.
9. Divers.

Bertrange, le 16 juin 2025
Pour le bureau du SICONA Sud-Ouest,

Le président,

(s.) Marc BISSEN

Le secrétaire,

(s.) Claude ELSÉN

Remarques:

1. Les pièces à l'appui des points à l'ordre du jour sont à disposition des membres du comité pour inspection en la Mairie de Dippach, 11, rue de l'Eglise à Schouweiler. A toutes fins utiles, les délégués recevront dans les meilleurs délais un document rassemblant les pièces à l'appui utiles dans le cadre de la préparation de la séance du comité, soit par courriel, soit par courrier postal.
2. La présente convocation est adressée aux communes qui sont membres du SICONA-Sud-Ouest pour information et en particulier **en vertu de l'article 14 de la loi du 23 février 2001 concernant les syndicats de communes.**